

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 28 juin 1912.

N<sup>o</sup> 33013.

5212/24

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE  
DE LA PARTIE DE SCULPTURE  
DU 1<sup>er</sup> DE & LA REGISTRE  
LE 24 JUN 1912

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 20 juin 1912, n<sup>o</sup> 5212/24, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que l'article 7 du règlement organique du Musée, qui s'occupe des oeuvres d'artistes contemporains, prescrit qu'aucune oeuvre de cette catégorie ne soit placée dans les galeries du Musée sans avoir obtenu les deux tiers des suffrages des membres présents.

Lorsqu'il s'est agi de décider du sort du paysage de Langerock, Marais dans la Beauce, il y avait 9 membres présents. Le tableau pour être accepté aurait dû recueillir six voix; il n'en a obtenu que cinq, donc il est refusé.

Il n'a pas été possible à mon administration de se procurer des renseignements précis sur le peintre Langerock. A Gand, d'où il est originaire, on a perdu sa trace. On croit qu'il est mort à l'étranger, où il a longtemps vécu.

M. Peteau a offert ce tableau en don conformément aux intentions de feu son père, sans lui attribuer lui-même une valeur sérieuse. Il ne me paraît pas que la place de Langerock soit marquée au Musée et que le tableau présente quelque importance à notre point de vue.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées  
royaux de Peinture et de Sculpture.

20 juin 1912

*Expédié le 20-6-12*

5212/24.

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous rappeler la communication que nous vous adressions à la suite du 12 mars au sujet du don de M.F.Peteau ,fonctionnaire au ministère des Sciences et des Arts:un paysage de Langerock:Marais dans la Beauce.Cinq voix se sont prononcées pour l'acceptation de l'oeuvre ; quatre contre."Notre règlement dision nous dans cette lettre ,n'indiquant pas ,en cas de libéralité ,le nombre de voix nécessaires à la validité d'une majorité affirmative ,nous croyons bien faire en vous communiquant les chiffres du scrutin"Posu vous demandions Monsieur le Ministre de nous faire connaître la suite que vous donneriez à cette affaire.Nous espérons être informés prochainement de votre décision et nous vous prions ,Monsieur le Ministre,d'agréer,l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice  
Le Secrétaire                      Le Vice-Président

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

DE  
**Peinture et de Sculpture**

DE  
BELGIQUE

SECRETARIAT

N°

ANNEXE

*expédié le 16-3-12*  
*24*

Monsieur le Ministre

Prière de rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que  
M.F.Peteau, fonctionnaire au ministère des Sciences et des  
Arts, se conformant à un voeu exprimé par feu M. son père  
nous a fait parvenir en don un paysage de Tanagerock :  
Marais dans la Beauce. Cinq voix se sont prononcées pour  
l'acceptation de l'oeuvre; quatre contre. Notre règlement  
n'indiquant pas le nombre de voix nécessaires à la vali-  
dité d'une majorité affirmative, nous croyons bien faire  
en vous communiquant les chiffres du scrutin. Nous vous  
prions de nous faire connaître, Monsieur le Ministre, la  
suite que vous donnerez à cette affaire et nous vous prions  
d'agréer l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

*Pireus-Gevaert*

*A. Bernaert*

*à un cas de  
liberalité*  
*g*

*A* Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles, le 22 février 1912.

5212-24

Mon cher Monsieur Tiersen

J'ai déposé au commencement de cette  
semaine chez le concierge du musée ancien  
le tableau de Langeroth, représentant un  
marais dans la Beauce, que feu mon père  
m'a prie de remettre au Gouvernement à  
la condition d'être placé dans une des salles  
du Musée Moderne.

Je vous saurais gré de soumettre ce tableau  
à l'examen des membres de la Commission  
et de me faire connaître leur avis, de manière  
que je puisse, si la condition est acceptée, faire  
part de cette donation au Ministre des  
Sciences et des Arts.

Croyez, mon cher Monsieur Tiersen,  
mes sentiments les plus sincères.

H. F. Steau